



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TENUE LE MARDI 24 SEPTEMBRE 2019, À L'AUDITORIUM, À 18 h 25.**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Ouverture de l'assemblée générale à 18 h 27.

Madame Chantal Rochon, présidente du conseil d'établissement en 2018-2019, se présente et explique le déroulement de l'assemblée générale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

(AG-19-20-765)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Tanya Orsini

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2018;
4. Mot de la présidente du conseil d'établissement 2018-2019 (rapport annuel);
5. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :
 - 5.1 Nomination d'un président d'élection;
 - 5.2 Nomination d'un secrétaire d'élection;
 - 5.3 Nomination des parents substitués;
 - 5.4 Procédure de mises en candidature au conseil d'établissement;
 - 5.5 Élection des parents au conseil d'établissement;
 - 5.6 Élection du représentant et son substitut au comité de parents;
6. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP) :
 - 6.1 Décision de formation d'un organisme de participation des parents;
 - 6.2 Règles de fonctionnement;
 - 6.3 Procédures de mises en candidature;
 - 6.4 Élection des parents, au besoin.
7. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2018.
(AG-19-20-766)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Alexandrovitch Fesko
QUE le procès-verbal du 25 septembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019 (RAPPORT ANNUEL).

Madame Chantal Rochon, présidente du conseil d'établissement durant l'année scolaire 2018-2019, présente le rapport annuel et les différents sujets traités lors des séances et mentionne que le rapport annuel 2018-2019 sera disponible sur le site Internet de l'école au cours des prochains jours.

5. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU COMITÉ DE PARENTS.

Monsieur Tremblay, directeur de l'école, explique aux parents présents le rôle du conseil d'établissement. Il propose les élections et mentionne qu'il y a trois sièges, d'une durée de deux ans chacun, à combler au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020. À la suite du désistement de l'un des membres, un quatrième siège, d'une durée d'un an, doit être comblé.

**5.1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION.
(AG-19-20-767)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantal Rochon
QUE monsieur Patrick Tremblay préside l'élection.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION.
(AG-19-20-768)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Tremblay
QUE madame Caroline Poirier, directrice adjointe, agisse à titre de secrétaire d'élection.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Monsieur Patrick Tremblay explique la procédure à suivre pour les mises en candidature au sein du conseil d'établissement. Les parents ont donc la possibilité de se proposer eux-mêmes ou de proposer une autre personne pour les sièges disponibles. Dans le cas où il y aurait plus de candidats que de sièges disponibles, les postulants devront effectuer une brève présentation et un vote aura lieu par la suite.

**5.4. ÉLECTIONS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (TROIS POSTES DE DEUX ANS ET UN POSTE D'UN AN) ET DES SUBSTITUTS, S'IL Y A LIEU.
(AG-19-20-769)**

Mises en candidature pour les postes au sein du conseil d'établissement 2019-2020 :

- Monsieur Yury Alexandrovitch Fesko propose sa candidature;
- Monsieur Jean-Marc Nault propose sa candidature;
- Madame Tanya Orsini propose sa candidature;
- Madame Sonia Gosselin propose sa candidature;
- Monsieur Mamitié Lamboni propose sa candidature;
- Monsieur Merlin Komegne propose sa candidature;
- Madame Mariou Addison propose sa candidature.

Monsieur Patrick Tremblay annonce le début de l'élection. Il précise que chacun doit inscrire, sur son bulletin de vote et en ordre de préférence, trois des quatre candidats.

Un décompte des bulletins votes est fait et les personnes élues à l'unanimité sont les suivantes :

- Madame Marilou Addison;
- Madame Sonia Gosselin;
- Madame Tanya Orsini;
- Monsieur Bamitié Lamboni (mandat d'un an).

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS.
(AG-19-20-770)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bamitié Lamboni

QUE sa candidature soit retenue comme représentante au comité de parents.

(AG-19-20-771)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Tanya Orsini

QUE sa candidature soit retenue comme substitut au comité de parents.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP).

Madame Rochon explique le rôle d'un organisme de participation de parents et monsieur Tremblay répond aux différentes questions des personnes présentes.

**6.1 DÉCISION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.
(AG-19-20-772)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Nault

QU'IL y ait formation d'un organisme de participation des parents.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur Patrick Tremblay précise qu'un OPP pourrait être entendu lors des sujets importants, advenant le cas où les membres du conseil d'établissement le souhaiteraient. Les participants à l'OPP seraient alors convoqués à une réunion afin de donner leur opinion aux parents du conseil d'établissement avant que ceux-ci se prononcent sur le sujet dont il est question. Les membres de l'OPP peuvent également se rencontrer entre eux pour soumettre des idées au conseil d'établissement.

6.3 PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE.

Monsieur Patrick Tremblay explique la procédure à suivre lors des mises en candidature à l'OPP. Il précise que les parents peuvent se proposer eux-mêmes ou proposer d'autres personnes.

6.4 ÉLECTION DES PARENTS, AU BESOIN.

Voici la liste des parents volontaires pour l'OPP :

- Madame Nathalie Beudet;
- Madame Marjolaine Sauvé;
- Madame Sylvie Côté;

- Madame Annie Bourgeois;
- Madame Josée Montpetit;
- Monsieur Merlin Komegne;
- Madame Charlotte Nduwimana;
- Monsieur Jean-Yves Pierre-Noël;
- Monsieur Jean-Philippe Carrière.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Chantal Rochon propose la levée de l'assemblée, à 19 h 07.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,
Chantal Rochon

Le directeur,
Patrick Tremblay

PT/jc
2020-09-15

Notes prises par madame Caroline Poirier, directrice adjointe.